

Politique nationale de la SCÉA

et

Orientations des perspectives de mise en application

Édition:
Rita L. Irwin

Traduction:
Francine Gagnon-Bourget
avec la collaboration de la
Conférence canadienne des arts

Boucherville, Québec 1997

copyright © 1997

Société Canadienne de l'éducation par l'art

Toute reproduction de ce ouvrage, dans sa totalité ou en partie, est interdite. Une copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photographie, photocopie, offset, microfilm, diapositive ou autre, constitue une contrefaçon passible de peine prévues par la loi sur la protection du droit d'auteur.

TOUT DROITS RÉSERVÉS:

SCEA/CSEA

675 Samuel-de-Champlain

Boucherville, Québec, J4B 6C4

Pour acquérir ou s'informer au sujet de cet ouvrage ou d'autres publications de la SCEA, veuillez contacter:

Louise Fillon

Bureau national de la SCEA

675 Samuel-de-Champlain

Boucherville, Québec, J4B 6C4

514-655-2435

514-655-4379 fax

Mise en page & design: Pierre Carthey

Canadian Cataloguing in Publication Data

Irwin Rita L., 1955-

Vedette principale au titre:

Politique nationale de la SCÉA et orientations des perspectives de mise en application.

Texte en français et anglais disposé tête-bêche.

Titre de lat.de p. additionnelle: The CSEA national policy and supporting perspectives for practice guidelines.

ISBN 0-9682347-1-2

I. Étude et enseignement--Canada I. Irwin, Rita Louise, 1955-. Société Canadienne d'éducation par l'art. III Titre: The CSEA national policy and supporting perspectives for practice guidelines.

N365.C2C72 1997

707'.1'071

C97-910774-1F

Publié par la Société Canadienne de l'éducation par l'art.

Imprimé par The Aylmer Express Limited, Aylmer, Ont.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
La Politique Nationale	5
Les arts plastiques, une discipline et un principe d'intégration	8
L'enseignement des arts plastiques aux enfants en adaptation scolaire	10
Les expositions et les concours en arts plastiques	12
L'enseignement des arts plastiques et l'évaluation sommative	14
Le matériel d'arts plastiques et les technologies de l'information et de la communication	16
La rédaction des programmes d'études en arts plastiques	18
L'enseignement des arts plastiques à la petite enfance	21
Problématique des sexes dans l'enseignement des arts plastiques	23
La rédaction des programmes d'études en arts plastiques des Premières Nations	25
L'enseignement des arts plastiques et le multiculturalisme	28
L'enseignement des arts plastiques	31

INTRODUCTION

Promouvoir la cause des arts représente l'élément fondamental qui assure la reconnaissance et le succès d'une association en art ou en enseignement des arts plastiques. La **Société canadienne d'e l'éducation par l'art** a toujours été consciente de l'importance de promouvoir la cause qui est la sienne. Suite aux recommandations de plusieurs de ses membres, elle s'est adjointe la collaboration d'éducateurs canadiens engagés de façon significative sur des aspects particuliers de l'enseignement des arts plastiques permettant ainsi à la SCÉA d'élaborer une Politique nationale et d'en préciser les orientations.

Dans les années 80, Laurie Rae Baxter a dirigé une enquête nationale qui a inspiré la rédaction de la Politique nationale de la SCÉA. Cette politique est demeurée inchangée jusqu'à l'ajout d'une section additionnelle en 1996, d'ailleurs présente dans ce document. La Politique nationale mise de l'avant par la SCÉA propose aux éducateurs en arts plastiques canadiens de rehausser les standards de l'enseignement des arts plastiques, de modifier substantiellement les contenus d'enseignement et de donner plus de cohérence aux pratiques et aux approches pédagogiques à travers le Canada. Cette Politique nationale est bien NÔTRE, et elle doit servir de fondement pour justifier et défendre le maintien et le développement des programmes d'études en arts plastiques.

La Politique nationale se veut un document de référence qui vise à aider les éducateurs en arts plastiques canadiens à préciser la direction que doit prendre l'enseignement de cette discipline. Toutefois, de nombreuses personnes ont fait part au Conseil d'administration de la SCÉA de la nécessité de fixer des balises et des lignes de pensée leur permettant de faire des interventions efficaces auprès des administrateurs, des décideurs, des parents, des membres de la communauté et des intervenants des commissions scolaires ou des districts scolaires. Suite à cette demande, des comités ad hoc ont été mis sur pied à travers Le Canada. Selon leur champ d'intérêt, chacun des groupes de travail s'est engagé à préciser les orientations relatives à une question particulière. Ces orientations font maintenant partie du présent document et la SCÉA espère qu'elles permettront aux éducateurs en arts plastiques d'aborder et de résoudre efficacement les questions et les situations qui se présenteront dans les décennies à venir.

La Politique nationale de la SCÉA représente l'unique politique prônée par la société et elle remplace les politiques précédentes. Les lignes directrices rédigées en 1970 ont été revues à la lumière des résultats de l'enquête nationale menée en 1992-1993. Ces nouvelles orientations se retrouvent dans le présent document sous la rubrique Perspectives de mise en application. Elles ont été conçues pour appuyer les éducateurs en enseignement des arts plastiques et bien qu'elles soient entérinées par la SCÉA, elles demeurent des recommandations.

Le Conseil d'administration de la SCÉA vous invite faire l'implantation de la Politique nationale et à utiliser les Perspectives de mise en application comme un document de référence favorisant le développement de l'enseignement des arts plastiques au Canada.

Rita L. Irwin, Editeur
Ancien Président de la SCÉA

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PAR L'ART

L'art fait partie de l'héritage culturel de chaque société. Plusieurs productions artistiques ont transcendé leur culture et par le fait même ont influencé tant l'homme de toutes les couches sociales, que son environnement à tous les niveaux. L'impact que l'art peut avoir est de portée mondiale. Par conséquent, le système éducationnel a le devoir et la responsabilité d'accorder à l'éducation artistique un rôle fondamental dans la formation de l'être humain.

Au Canada, les universités et les collèges, les commissions scolaires et leurs écoles, les musées et les groupements communautaires, ont tous la responsabilité de promouvoir une éducation artistique de qualité pour toute la population dans un processus continu de formation. Personne, encore moins un enfant, ne devrait être privé de l'opportunité de vivre une expérience artistique de nature réfléchie ou créatrice.

Les éducateurs canadiens, oeuvrant à quelque niveau que ce soit, se doivent d'assurer les services, le personnel, les programmes, le matériel et les espaces adéquats afin de répondre équitablement à la demande du milieu en ce qui a trait à l'éducation artistique.

*En tant que représentante des éducateurs spécialisés en arts plastiques, la **Société Canadienne de l'Éducation par l'Art** fait les recommandations suivantes à tous les organismes responsables, afin de les aider à créer et maintenir des projets susceptibles de favoriser le développement des arts.*

- 1. Les programmes d'arts plastiques ne doivent pas se limiter à l'art formel international, mais présenter en sus des contenus nationaux, régionaux et locaux. Bien que l'art soit universel et que sa portée soit mondiale, il est important que les gens puissent se reconnaître et s'identifier à une forme d'expression issue de leur milieu. Le Canada possède une population multi-ethnique ainsi que deux cultures nationales, lesquelles sont autant de raisons d'offrir à toutes ces sociétés un reflet de leur spécificité sans négliger pour autant un apport universel. C'est le respect mutuel pour les différences culturelles qui fusionnent un pays, ne l'oublions pas! Le caractère complexe national de notre pays peut être sauvegardé et développé à travers notre expression artistique.*
- 2. Les programmes d'art doivent être complets et permettre diverses expériences: l'étude de l'histoire de l'art, l'expression plastique, le développement du geste, le dialogue critique face à hier et aujourd'hui, etc. Ce sont les institutions responsables et leur personnel qui doivent déterminer le pourcentage de chacun de ces divers types d'activités, en tenant compte des besoins de sa clientèle.*

Dans tous les ateliers d'arts plastiques, l'étudiant doit avoir les possibilités d'expérimenter divers matériaux et outils afin de perfectionner sa technique. L'étudiant doit avoir la chance d'être confronté à l'oeuvre d'art, d'être sensibilisé aux fonctions de l'image qui est de représenter le monde de l'artiste, d'exprimer des émotions, et de symboliser des valeurs personnelles ou sociales. De plus, l'étudiant doit être informé, du moins en partie, des circonstances qui ont entouré la création de certaines oeuvres d'art. Armé d'un bagage d'expériences pratiques et d'un apport culturel, l'étudiant devrait pouvoir

développer son sens critique et son jugement face à sa propre production et à celle des autres. Les cours ne se ressemblent pas nécessairement. Dans certains cas, l'étudiant optera pour un cours formel d'histoire de l'art ou encore pour un cours d'appréciation de l'art. Là où les cours pratiques ne sont pas exigés. Dans d'autres cas, l'étudiant ne recherche que l'expérience pratique de l'art, des fois pour son plaisir personnel, plus souvent en vue de se préparer à une carrière artistique dans le monde des médias, de l'enseignement ou du commerce. Dans la plupart des cas, le cours d'art est un ensemble qui regroupe tant la production, la critique et l'histoire de l'art; les exceptions relèvent de priorités ou de besoins spécifiques à une clientèle, à une localité, à un secteur donné.

3. La progression et le continuum devraient être considérés lors de l'élaboration de programmes à tous les niveaux. L'expérimentation des techniques et des matériaux devrait s'avérer de plus en plus difficile d'une année à l'autre, du primaire au secondaire, du secondaire au collégial, etc. Les notions de langage plastique et de corrélation spatiale devraient se faire de plus en plus complexes au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans le système éducationnel.

Afin de respecter la progression des apprentissages, il importe que des schémas de base soient dispensés aux diverses instances, lesquelles les incluraient dans leurs programmes. Pour ce faire, les associations provinciales d'enseignant(e)s en arts plastiques sont tout indiquées. Elles peuvent déléguer des membres dans des comités consultatifs, établir elles-mêmes des modèles de structures adéquates, au profit des commissions scolaires, des écoles à option artistique, etc. Les conseiller(e)s pédagogiques en enseignement des arts plastiques attachés au ministère de l'éducation ou à des commissions scolaires seraient d'autres ressources importantes.

Dans les secteurs communautaires, la progression des apprentissages peut sembler moins essentielle puisque les cours et les structures sont créés selon la demande. Mais s'il s'agit d'une série de cours successifs, la continuité d'un cours à l'autre est tout aussi importante que dans le système éducationnel.

4. Les ressources culturelles, en particulier les musées, sont un ajout aux cours d'arts plastiques qui jouent un rôle complémentaire en apportant toute leur expertise. Elles ne sont pas négligeables. La production d'un individu ne prend un sens que lorsque celui-ci est en mesure de le comparer au travail des autres. Cette comparaison nécessaire peut se faire en atelier, entre pairs; elle peut aussi s'établir à partir de l'oeuvre de l'artiste de portée internationale tout comme de l'oeuvre de l'artiste local. L'appréciation de l'art et l'étude de l'histoire de l'art se fait fréquemment à partir de reproductions; ceci est très bien. Cependant la confrontation directe avec l'oeuvre d'art apporte une dimension nouvelle à l'étudiant et lui permet un contact direct avec l'oeuvre de l'artiste. De plus les musées offrent des conférences, des activités et des services que l'école est incapable d'offrir et qui sont un apport à une communauté.
5. Les collèges et les universités qui dispensent des programmes en éducation doivent intégrer à la formation des futurs enseignants au préscolaire et au primaire des cours obligatoires en enseignement des arts plastiques. Les enseignants du primaire doivent posséder les connaissances disciplinaires et didactiques indispensables à la mise en application des programmes d'études en arts plastiques afin d'être en mesure

d'amener les élèves à faire des images, à s'initier à l'histoire de l'art et à développer un discours critique sur l'art. Que l'enseignement des arts plastiques soit confié au titulaire ou à un enseignant spécialisé dans cette discipline, il exige la connaissance des fondements disciplinaires susceptibles de promouvoir une attitude positive envers l'art qui doit être entrevu comme une partie intégrante de tout programme d'études.

Afin de leur assurer une formation pertinente, il est recommandé que les éducateurs chargés d'enseigner les arts plastiques au primaire et au secondaire détiennent un diplôme spécialisé dans l'enseignement de cette discipline. Au secondaire, les enseignants, responsables de la rédaction et de la mise en application des programmes d'études en arts plastiques, doivent détenir un diplôme dans l'enseignement de cette discipline comme exigence de base à leur formation.

Il est recommandé que les programmes internes, les certificats et les diplômes en enseignement des arts plastiques soient pris en considération par les établissements chargés de la formation des maîtres. Des liens entre la formation des maîtres, les services communautaires, l'éducation muséale et le milieu scolaire favorisent le développement de l'enseignement des arts plastiques par une démarche d'engagement à partir des multiples facettes de l'art.

Perspectives de mise en application

LES ARTS PLASTIQUES, UNE DISCIPLINE ET UN PRINCIPE D'INTÉGRATION

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques signifiants et adaptés à la clientèle visée. Par conséquent, la Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Dans les orientations qui suivent, les arts plastiques sont définis en tant que discipline et comme un principe d'intégration avec d'autres matières.

La Politique nationale recommande que les programmes d'études en arts plastiques adoptent une structure commune qui intègrent la création en atelier, l'étude de l'histoire de l'art et le développement d'un dialogue critique sur l'art dont les apprentissages reflètent une réalité locale, régionale et nationale. Compte tenu de la nature multiculturelle du Canada, les programmes d'études en arts plastiques doivent aussi traduire la diversité qui caractérise le pays dans son ensemble.

Le contenu de tout programme d'études doit prendre en considération les intérêts et les besoins de la clientèle scolaire afin de promouvoir un enseignement ouvert et pertinent. Par conséquent, il est primordial que le contenu de l'enseignement des arts plastiques respecte la nature des composantes disciplinaires, soit le travail en atelier, l'histoire de l'art, la critique d'art et l'esthétique, incluant des domaines connexes, tels la sociologie et l'anthropologie. Les modalités d'intégration de ces champs disciplinaires, susceptibles d'engager l'élève dans une expérience authentique et signifiante, demeurent sous la responsabilité de l'enseignant. Pour atteindre cet objectif, les enseignants s'assurent de la cohérence et de l'équilibre entre les différentes parties du programme d'arts plastiques par l'établissement de liens étroits entre la création en atelier, l'histoire de l'art, la critique d'art et l'esthétique. Il s'agit également d'établir une continuité entre les différents degrés, en permettant aux élèves de recevoir un enseignement qui tient compte de toutes les dimensions disciplinaires.

On peut aussi s'assurer de la continuité de l'enseignement en établissant des liens notionnels ou thématiques au sein des arts plastiques et entre cette discipline et d'autres matières. En accordant plus d'importance au prolongement des notions, des aspects, des thèmes ou des apprentissages dans chacun des domaines, un échange interdisciplinaire intéressant et significatif est mis en place. Dans bien des cas, ces approches renforcent la compréhension des disciplines concernées. Cependant, il faut s'assurer que la démarche d'intégration ne porte pas préjudice à l'intégrité des disciplines. Par exemple, le fait d'utiliser des crayons de couleur lors d'une leçon de cartographie dans un cours de sciences humaines, n'amène pas nécessairement les élèves à développer une connaissance en arts plastiques. L'activité doit respecter la nature de la discipline enseignée. Si l'enseignant désire intégrer les arts plastiques à la cartographie, il doit planifier un cours approfondi sur les cartographes ou les artistes qui ont utilisé les cartes dans leur iconographie.

L'enquête, menée en 1992 par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, a permis de constater que, pour le personnel enseignant, les arts plastiques doivent être enseignés comme

une discipline à part entière et comme un principe d'intégration avec les autres matières. Cette conviction se retrouve à tous les niveaux d'enseignement. Les enseignants qui adhèrent à ce point de vue, considèrent que les arts plastiques doivent en priorité être enseignés en tant que discipline. Par la suite, des activités subséquentes ou simultanées peuvent être planifiées afin d'assurer un lien conceptuel ou thématique entre les matières visées, permettant ainsi l'intégration des arts plastiques à l'enseignement d'autres disciplines.

En résumé, la *Société canadienne de l'éducation par l'art* recommande:

- que tous les programmes d'études en arts plastiques comportent les dimensions disciplinaires fondamentales représentées par la création en atelier, l'histoire de l'art, la critique d'art et l'esthétique. Les enseignants, chaque fois que cela est possible, doivent intégrer ces dimensions aux cours d'arts plastiques afin d'assurer la cohérence des apprentissages proposés;
- que les enseignants établissent des liens entre les arts plastiques et les autres matières et entre les dimensions disciplinaires des arts plastiques afin d'enrichir l'expérience de l'élève. Ils doivent s'assurer que chacune des disciplines concernées soit présentée dans le respect de sa nature, par le biais d'apprentissages signifiants.

Perspectives de mise en application

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES AUX ENFANTS EN ADAPTATION SCOLAIRE

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne d'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques signifiants et adaptés à la clientèle visée. La Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent de l'enseignement des arts plastiques aux enfants en adaptation scolaire.

Définition

Les enfants en adaptation scolaire représentent une clientèle qui, en raison de circonstances particulières, n'a pas toujours accès à l'enseignement des arts plastiques.

Orientations

La *Société canadienne d'éducation par l'art* appuie le principe universel d'accessibilité à l'enseignement des arts plastiques. Dans le contexte où cet enseignement ne serait pas disponible, elle recommande la mise sur pied de mesures spécifiques pour surmonter ces obstacles.

Champs de mise application

Des programmes d'études en arts plastiques pour les élèves en adaptation scolaire peuvent être requis dans les cas où l'accessibilité est ignorée ou remise en question, en raison:

- d'incapacité physique;
- de problèmes d'ordre psychologique ou physiologique;
- de déficience auditive ou visuelle;
- de difficultés d'apprentissage;
- de barrière culturelle ou contextuelle;
- d'une situation économique défavorable.

Obstacles institutionnels

En plus des obstacles personnels susceptibles de limiter l'accessibilité à l'enseignement des arts plastiques, il peut exister des obstacles institutionnels. Par exemple, lorsque:

- l'enseignement des arts plastiques n'est pas valorisé ou n'est pas offert par l'institution;
- l'enseignement des arts plastiques est dispensé par des enseignants non spécialisés;
- des installations physiques ne sont pas disponibles, par exemple l'absence de rampes d'accès;
- le nombre d'élèves dans un groupe-classe empêche l'enseignant de porter une attention particulière à chacun;
- des besoins individuels spécifiques ne sont pas reconnus ou ne sont pas comblés, par exemple, l'absence d'un support spécial permettant à l'enfant d'utiliser un pinceau.

Importance des arts plastiques pour les enfants en adaptation scolaire

L'enseignement des arts plastiques représente une dimension primordiale de tout système d'éducation. Les enfants qui n'ont pas accès à cet enseignement sont privés d'un ensemble d'appren-tissages fondamentaux, puisque:

- les arts plastiques peuvent devenir un mode d'expression dans des situations où la communication de l'enfant est limitée en raison d'une incapacité;
- l'habileté à porter des jugements critiques, développée en art, amène les élèves en adaptation scolaire à appréhender leur environnement avec plus d'acuité;
- les habiletés développées en art peuvent atténuer ou réduire les effets d'une déficience ou d'un handicap;
- les habiletés développées en art et l'appréciation de l'art sont des acquis qui demeurent présents tout au long d'une vie.

Perspectives de mise en application

LES EXPOSITIONS ET LES CONCOURS EN ARTS PLASTIQUES

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques significatifs et adaptés à la clientèle visée. La Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent des expositions et des concours en arts plastiques.

La Politique nationale encourage l'utilisation des ressources communautaires disponibles comme complément aux activités scolaires. La *Société canadienne de l'éducation par l'art* reconnaît que les images réalisées en arts plastiques sont susceptibles d'être mieux comprises lorsqu'il est possible de les comparer à d'autres productions artistiques. Les services offerts par les galeries et les musées permettent aux élèves de voir des oeuvres d'artistes lors de visites d'expositions solo ou d'expositions de groupe. Un programme d'études en arts plastiques de qualité doit intégrer cette dimension qui place les élèves en contact direct avec les oeuvres originales de l'artiste. La *Société canadienne de l'éducation par l'art* constate que la plupart des expositions, présentées dans les galeries et les musées et visitées par des élèves en arts plastiques, ont fait l'objet d'une évaluation préalable qui garantit la valeur des oeuvres présentées en fonction du groupe culturel ou de la communauté artistique.

Une enquête, effectuée auprès des membres de la *Société canadienne de l'éducation par l'art* en 1992, révèle que les enseignants en arts plastiques sont d'accord pour offrir à leurs élèves des opportunités de visiter des expositions. La forme et la fonction des expositions peuvent varier, mais l'intention première ne doit pas viser la promotion des concours en arts plastiques. Une exposition peut être définie comme un lieu où l'on expose des images d'élèves et des oeuvres d'art. Des expositions continues de réalisations d'élèves peuvent se tenir dans le cadre de la classe, de l'école, de la commission scolaire, du collège, de l'université, du centre communautaire. Des échanges d'expositions peuvent être planifiées entre des écoles, des commissions scolaires, des facultés, des provinces et des pays. L'exposition demeure une ressource pédagogique enrichissante qui donne aux élèves l'opportunité de voir des images créées par des artistes ou des élèves dont l'âge, la culture et l'environnement social peuvent être similaires ou opposés à leur expérience.

Les éducateurs en arts plastiques doivent être en mesure de décider s'il est opportun pour leurs élèves de participer à des expositions qui font l'objet d'une évaluation de la part d'un jury. Ils pensent que les élèves du primaire ne doivent pas participer à de tels concours, contrairement à ceux du secondaire qui peuvent être encouragés à le faire.

Les élèves du primaire doivent être invités, sur une base volontaire, à montrer leurs images par le biais d'expositions. Cette façon de procéder favorise un apprentissage personnel dans un environnement en arts visuels renforcé par la coopération, le dialogue, la compréhension profonde et la réflexion. Les concours, proposés par des organismes extérieurs au milieu de l'éducation, ne se préoccupent pas de ces aspects pédagogiques. Ils ne visent pas des fins

éducatives et ils sont conçus comme une activité de promotion et de relations publiques dans un contexte commercial.

Les élèves des niveaux secondaire et collégial doivent être fortement encouragés à exposer leurs travaux, soit à titre individuel ou au sein d'un regroupement. Les expositions continues sont un moyen approprié qui permet la reconnaissance d'une évolution de la démarche artistique et favorise la réflexion critique et le dialogue entre les élèves.

Parmi les expositions continues de travaux d'élèves du secondaire et du collégial, il peut y avoir des expositions dont les réalisations font l'objet d'une évaluation de la part d'un jury. Idéalement, ces expositions, organisées conjointement avec au moins une institution d'enseignement, proposent des critères préétablis pour le jury. De cette manière, l'élève est assuré de la portée éducative de cette activité qui amène le jury à partager sa réaction avec les participants, leur donnant ainsi matière à réflexion.

En résumé, la *Société canadienne de l'éducation par l'art*:

- appuie fortement les programmes d'arts plastiques qui permettent aux élèves de visiter des expositions à l'extérieur de l'école; s'oppose à la participation des élèves du primaire à des concours en arts plastiques;
- appuie fortement la participation des élèves du primaire, du secondaire et du collégial à des expositions qui montrent leurs travaux;
- appuie la participation des élèves du secondaire et des étudiants du collégial à des expositions avec jury, en autant que la démarche évaluative repose sur des critères pré-établis et qu'elle fournit aux participants une réaction individuelle aux travaux présentés.

Perspectives de mise en application

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES ET L'ÉVALUATION SOMMATIVE

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques signifiants et adaptés à la clientèle visée. Par conséquent, la Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, concernent la démarche d'évaluation sommative et sa mise en application.

Nature

La démarche d'évaluation sommative vise à déterminer le degré d'atteinte des objectifs fixés par les enseignants, par la commission ou le district scolaire ou par la province. Elle ne doit pas être confondue avec l'évaluation formative qui porte sur l'établissement de la valeur d'une action pédagogique. Elle se présente habituellement sous forme de notes qui apparaissent sur le bulletin scolaire de l'élève. Il est possible d'utiliser cette forme d'évaluation pour rendre compte du rendement d'un établissement scolaire. Ce type d'évaluation est particulièrement utile pour déterminer s'il est judicieux de poursuivre le financement de programmes novateurs.

Objectifs

Les éléments qui font l'objet d'une évaluation sommative sont choisis en fonction des objectifs déterminés par la commission ou le district scolaire, l'école ou le programme d'études. En arts plastiques, les objectifs sont habituellement établis en fonction du développement des connaissances disciplinaires, de l'originalité, de l'autonomie et des habiletés techniques. Le programme d'études peut être structuré de manière à comporter des éléments qui permettront aux élèves d'atteindre ces objectifs (Voir également les orientations de la *Société canadienne de l'éducation par l'art* dans la section La rédaction des programmes d'arts plastiques).

Préalables à l'évaluation

Chaque enseignant peut développer son propre mécanisme d'évaluation, mais il peut également travailler de concert avec d'autres enseignants. L'établissement de critères communs présente un avantage pour les élèves qui changent fréquemment d'école ou qui ont fréquenté plusieurs écoles primaires avant d'accéder au secondaire. De cette façon, ils ne sont pas contraints de s'adapter à de nouveaux critères et modalités d'évaluation lorsqu'ils changent d'établissement.

Il est également possible que les enseignants choisissent comme objet d'évaluation des productions, telles que l'ensemble des réalisations d'un élève, les travaux formatifs (le carnet de croquis ou le cahier d'exercices), les journaux de bord, les travaux de recherche ou les examens.

Les enseignants peuvent également envisager la participation des élèves à la démarche évaluative en leur demandant, par exemple, de choisir le matériel qu'ils considèrent le plus pertinent pour une activité particulière ou en planifiant un débat entre les élèves sur les travaux réalisés.

Dialogue sur la démarche évaluative

Que les enseignants soient d'accord ou non sur les avantages de l'évaluation sommative à l'échelle de l'école, du district ou de la commission scolaire, ils trouvent certainement enrichissant le dialogue sur la démarche évaluative. L'objectif vise à obtenir une note ou un indice du rendement de l'élève qui soit représentatif du travail effectué puisque, au niveau individuel, la description des modalités d'évaluation doit atteindre un public élargi.

En résumé, la *Société canadienne de l'éducation par l'art* recommande:

- qu'une démarche d'évaluation sommative fasse partie intégrante des programmes d'études en arts plastiques dans les écoles canadiennes, notamment les écoles secondaires;
- que chaque enseignant mette au point des modalités d'évaluation cohérentes et pertinentes;
- que, dans les cas où les modalités d'évaluation sont communes à un district scolaire ou à une commission scolaire, cet organisme s'efforce de les rendre officielles en formulant des critères applicables à l'échelle régionale.

Perspectives de mise en application

LE MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques cohérents et adaptés à la clientèle visée. La Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent du matériel d'arts plastiques vendu commercialement et des technologies de l'information et de la communication.

La Politique nationale recommande que les programmes d'études en arts plastiques aient un contenu qui reflète des intérêts d'ordre local, régional, provincial, national et international. Ces programmes doivent aussi proposer des apprentissages qui amènent les élèves à faire des images, à étudier l'histoire de l'art et le patrimoine culturel tout en développant une analyse critique de l'art. Dans la mesure du possible, il faut assurer une continuité au sein de chacun des programmes et entre les programmes d'études. Suite à l'enquête effectuée auprès de ses membres en 1992 et aux orientations préconisées, la *Société canadienne de l'éducation par l'art* propose des recommandations en ce qui concerne l'utilisation du matériel d'arts plastiques proposé commercialement.

Avec l'arrivée de technologies nouvelles et des outils correspondants, les enseignants ont à leur disposition un éventail de ressources conçues spécifiquement pour être exploitées en classe. Compte tenu de l'avancement technologique de la société, il est impératif que les élèves acquièrent les connaissances de base qui relèvent du domaine des arts plastiques à l'intérieur de ces technologies. Les élèves doivent être initiés à l'utilisation de l'ordinateur, de l'équipement audiovisuel, des procédés photographiques, des photocopies, des disques laser et de tout autre procédé relié à ces technologies. Toutefois, simultanément à l'exploitation de ces nouveaux outils, il faut maintenir et renforcer auprès des élèves les mêmes exigences que pour les cours traditionnels en ce qui a trait à l'élaboration, à la mise en application et à l'évaluation des éléments artistiques concernant la création en atelier, l'histoire de l'art et la critique d'art.

La Politique nationale préconise, pour les élèves, l'étude de l'histoire de l'art et de l'art des communautés culturelles qui ne peut se réaliser sans l'apport d'une documentation visuelle. Il existe du matériel pédagogique préparé commercialement à cette fin qui regroupe des reproductions, des diapositives, des disques lasers, des livres et d'autre matériel susceptible d'aider les enseignants à exploiter une grande variété d'images visuelles. L'utilisation de ce type de matériel enrichit les programmes d'études en arts plastiques. Toutefois, certains produits commerciaux, présentés comme des ressources éducatives, ont une valeur pédagogique douteuse. La Politique nationale met en garde les enseignants contre l'utilisation d'illustrations, de style album à colorier, photocopiées et distribuées aux élèves pour être coloriées. Une telle activité n'a aucune, sinon très peu, de valeur pédagogique et ne devrait pas être utilisée dans un contexte éducatif. D'autres exemples incluent la peinture par numéros, l'utilisation de moules,

les estampes, les cahiers d'activités, etc. Les enseignants doivent être en mesure d'évaluer de façon critique le matériel pédagogique vendu commercialement en fonction de son contenu artistique, de son impact sur le développement des habiletés et sur l'enrichissement des modes de pensée de l'élève.

En résumé, la *Société canadienne de l'éducation par l'art*:

- recommande fortement que les programmes d'études en arts plastiques comprennent des activités pédagogiques qui font appel à des technologies, telles l'ordinateur, l'équipement audiovisuel, les procédés photographiques ainsi que d'autres outils ou procédés qui se rapportent à ces technologies;
- s'oppose à l'utilisation de tout matériel qui va à l'encontre du développement artistique de l'individu.

Perspectives de mise en application

LA RÉDACTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ARTS PLASTIQUES

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques significatifs et adaptés à la clientèle visée. Par conséquent, la Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent de l'élaboration des programmes d'études en arts plastiques. Elles sont destinées à guider les comités locaux chargés de la rédaction de ces programmes qui, éventuellement, sont mis en application par les districts ou les commissions scolaires.

Avant d'amorcer l'élaboration d'un programme d'études en arts plastiques local, les rédacteurs doivent préalablement se familiariser avec les orientations provinciales en matière d'enseignement des arts plastiques et les recommandations de la Politique nationale rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*. Bien que chaque province mette l'accent sur des aspects particuliers de l'enseignement des arts plastiques au regard du contenu, des approches et des apprentissages, la Politique nationale propose une perspective d'ordre national qui va au-delà des frontières. Les recommandations qui suivent, orientent la rédaction des programmes d'études qui seront éventuellement utilisés par les enseignants pour développer des cours d'arts plastiques de qualité. Le comité ad hoc, responsable de la rédaction de cette politique relative à l'enseignement des arts plastiques pour la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, a choisi de regrouper les recommandations dans des sections dont les titres peuvent être repris par les rédacteurs des programmes d'études. Tout projet de rédaction de programmes d'études en arts plastiques doit comporter les rubriques suivantes:

Fondements philosophiques

Il est recommandé que tout programme d'études en arts plastiques débute par un exposé philosophique qui souligne le rôle fondamental de cette discipline dans la croissance et l'essor de l'humanité puisque l'art fait partie du patrimoine culturel de toute société et ce, à toutes les époques. Par conséquent, chaque enfant doit avoir la possibilité de vivre des activités en arts plastiques de nature créative, expressive et réflexive.

Objectifs

Il est impératif que les programmes d'arts plastiques intègrent les dimensions disciplinaires qui lui sont propres, à savoir la création en atelier, l'histoire de l'art, la critique d'art et l'esthétique, ainsi que la sociologie et l'anthropologie. Les objectifs sont déterminés en fonction de la clientèle scolaire afin d'en refléter la diversité, c'est-à-dire le degré scolaire, le sexe, l'identité culturelle, les problèmes en adaptation scolaire, etc.

Évaluation

L'évaluation fait partie intégrante de l'élaboration de tout programme d'études. Elle doit être conçue en fonction des stratégies d'évaluation propres aux disciplines artistiques. Parmi ces modes d'évaluation, on retrouve l'auto-observation, l'observation du produit et de la démarche, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, l'évaluation par l'enseignant, le journal de bord, la fiche de vérification, le portfolio, la présentation orale et le carnet de croquis. Il est primordial que le type d'évaluation privilégié corresponde aux objectifs du programme d'études.

Tableau- synthèse

Les enseignants apprécient l'utilisation d'un tableau-synthèse qui donne un accès visuel immédiat à la structure du programme et qui leur permet d'en conceptualiser les éléments de contenu. Si les orientations provinciales offrent un tel outil, il est judicieux de s'y référer lors de l'élaboration des programmes. En l'absence du tableau-synthèse, les rédacteurs des programmes peuvent élaborer un tel outil susceptible d'être utilisé sur une base locale. Le tableau-synthèse représente un outil pertinent et efficace parce qu'il permet des rappels quotidiens rapides sur les cours à dispenser et qu'il favorise la planification d'activités subséquentes.

Continuité et progression des éléments de contenu

Bien qu'au niveau provincial, il n'existe pas toujours un document qui précise les éléments de contenu des programmes d'arts plastiques propres à chacun des degrés, les enseignants apprécient l'utilisation d'un tel indicateur. Lors de l'élaboration d'un tableau ou d'un résumé du contenu d'un programme donné, il convient de prendre en considération la continuité et la progression entre les éléments préalablement identifiés. On doit viser et préconiser la continuité des éléments au sein d'un même degré et d'un degré à l'autre. Pour répondre aux besoins de l'élève, le contenu doit progressivement gagner en difficulté et en complexité. La continuité de l'enseignement peut aussi se concrétiser par l'établissement de liens notionnels ou thématiques entre les arts plastiques et les autres disciplines. Il est recommandé de porter une attention particulière au développement et à l'influence des technologies de l'information et de la communication sur les résultats d'apprentissage en art.

Documentation

Le programme d'études en arts plastiques doit intégrer des informations sur les artistes, les galeries, les musées et les centres culturels locaux ainsi qu'une liste des fournitures et du matériel artistiques que l'on peut se procurer dans la région, y compris tout ce qui est offert gratuitement ou sous forme de matériaux de recyclage.

Certaines parties du document doivent mentionner l'éventail des carrières artistiques existantes, ainsi que les compétences et les connaissances requises pour obtenir certains postes en industrie qui, même s'ils ne sont pas directement reliés aux arts plastiques, peuvent représenter des possibilités de carrière future.

Des renseignements complémentaires pertinents pour le personnel enseignant peuvent faire partie d'annexes qui mentionnent la liste des matériaux dangereux, les règles de sécurité et un glossaire.

Présentation du document

Le document produit doit être clair, concis, bien structuré et facile à utiliser.

Guides de planification

L'élaboration de guides de planification complète la rédaction des programmes d'études en arts plastiques et en favorise l'implantation et la mise en application.

Perspectives de mise en application

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES À LA PETITE ENFANCE

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques significatifs et adaptés à la clientèle visée. La Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent de l'enseignement des arts plastiques à la petite enfance.

La ligne de pensée, proposée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, au regard de la petite enfance, précise les besoins et les modes d'apprentissage des enfants du préscolaire et de la maternelle au regard de pratiques éducatives progressives adaptées à cette clientèle particulière. Cette position repose sur la conviction que les jeunes enfants apprennent mieux par le biais d'expériences multisensorielles, par la manipulation active de matériaux et par les échanges avec leurs pairs et les adultes. Elle est aussi fondée sur la conviction que les programmes à la petite enfance sont interreliés et ne peuvent être centrés sur un sujet unique. Par conséquent, ces programmes doivent proposer des activités interdisciplinaires susceptibles d'amener les enfants à s'exprimer par l'exploitation de formes symboliques diversifiées. Leur contenu doit être intellectuellement stimulant et doit respecter la nature et les fondements de chacune des disciplines concernées. Compte tenu de l'importance de l'expression visuelle chez les jeunes enfants et de la nature interdépendante des programmes d'études, l'enseignement des arts plastiques doit être entrevu comme une composante primordiale. L'enseignant au préscolaire a la responsabilité de dispenser un enseignement artistique de qualité qui fait partie intégrante des activités quotidiennes de la classe. Si l'on reconnaît cette responsabilité, cela suppose que les enseignants doivent, dans le cadre de leur formation, suivre un cours de didactique en arts plastiques dispensé par un spécialiste de cette discipline qui soit capable d'établir des rapports entre le contenu artistique et les apprentissages des jeunes enfants.

La création d'images à partir de matériaux pertinents et sécuritaires constitue la base du programme d'arts plastiques à la petite enfance. Il suppose un choix judicieux des matériaux qui reflètent ceux exploités par les artistes, ainsi que l'élimination de matériaux, tels que les céréales, les pâtes alimentaires ou les puddings. La pratique des arts plastiques et de l'artisanat doit permettre aux enfants d'explorer des techniques, de vivre une démarche artistique, de faire des choix significatifs, de développer et de diversifier leurs connaissances et leurs habiletés.

Le volet création est complété et enrichi par des activités d'appréciation de l'image où les enfants sont invités à réagir et à dialoguer à partir de leurs réalisations, de celles de leurs pairs et des oeuvres d'art. Au préscolaire et à la maternelle, les enfants apprennent à se connaître et à connaître le monde qui les entoure. L'enseignant, à ces niveaux, intègre des approches qui amènent les enfants à apprécier des modes d'expression diversifiés de par leur forme, leur style et leur origine culturelle, de manière à ce qu'ils créent des liens entre leurs images et les idées développées dans les oeuvres d'art, les amenant ainsi à une compréhension du rôle de l'art dans le quotidien. L'enseignant intègre au programme d'études en arts

plastiques une variété d'approches et de ressources incluant des activités, telles que l'invitation d'un artiste, la visite d'une galerie, l'appréciation des illustrations d'un livre, d'oeuvres d'art originales ou présentées sous forme de reproductions. L'implantation de ces deux volets du programme, soit la création et la lecture d'images, exige que les enseignants amènent l'enfant à prendre en charge son savoir et la construction de ce qui fait du sens par le développement de ses aptitudes et de ses connaissances.

Perspectives de mise en application

PROBLÉMATIQUE DES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques signifiants et adaptés à la clientèle visée. La Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent de l'identité et de l'orientation sexuelles dans l'enseignement des arts plastiques.

La reconnaissance de l'individualité de chacun doit être omniprésente dans l'enseignement en arts plastiques. Les enseignants doivent s'assurer que les élèves sont amenés à faire leur image, de même qu'à identifier et à valoriser les qualités individuelles des images de leurs pairs. Dans ce contexte, l'identité et l'orientation sexuelles sont des facteurs qui influencent la façon dont les êtres humains apprennent à connaître le monde, entre autres, par la création et l'appréciation d'images et d'oeuvres d'art.

L'enseignement en arts plastiques doit encourager, non seulement la tolérance, mais aussi la reconnaissance et la valorisation de la diversité de l'expérience humaine. Les élèves sont amenés à reconnaître l'influence des différences individuelles sur la connaissance et la compréhension des êtres et des choses et à saisir la façon dont l'identité et l'orientation sexuelles façonnent les images et influencent la perception de l'histoire de l'art, de l'esthétique et de la critique d'art. Dans cette optique, on doit montrer que l'art est, et a toujours été, pratiqué par des artistes féminins et masculins en portant une attention particulière à l'ensemble des pratiques artistiques des deux sexes. Dans les discussions qui font appel à l'histoire de l'art, l'enseignant doit s'assurer de la présence d'oeuvres créées par des artistes féminins. Dans les cas, où les femmes n'ont pas eu accès à la pratique artistique, on doit relever ces omissions et les analyser en fonction du contexte historique. De la documentation écrite et visuelle sur des femmes artistes doit être disponible en classe comme matériel de référence.

Dans leur enseignement et le choix de la documentation, les enseignants doivent utiliser et encourager, lorsque la situation s'y prête, l'emploi de termes et d'expressions neutres au regard de la sexualité afin d'éviter de perpétuer des préjugés, tant au niveau de la langue que des idées.

En encourageant les élèves à valoriser la diversité et la complexité des expériences humaines, les enseignants doivent aussi reconnaître que l'art est créé et apprécié par des gais et des lesbiennes. Ils doivent être conscients des stéréotypes et des préjugés que vivent les artistes gais et lesbiennes. Ils doivent encore montrer que les artistes du passé et ceux du présent ne sont pas tous hétérosexuels. Selon leur âge, les élèves peuvent être amenés à consulter des biographies d'artistes qui intègrent de l'information concernant l'identité et l'orientation sexuelles. Toujours en fonction de leur âge, ils peuvent être invités à analyser le contenu d'une oeuvre d'art à partir d'informations relatives à la sexualité de l'artiste ou du spectateur, et à analyser la façon dont elle se révèle ou non dans l'oeuvre.

Les enseignants doivent connaître les présomptions reliées à la sexualité, comme, par exemple, celle qui considère que tous les artistes sont hétérosexuels. Ces présomptions, souvent renforcées par le vocabulaire utilisé et le matériel de référence disponible, exigent, de la part des enseignants, des prises de position et des actions compensatoires. Lorsqu'ils invitent des artistes en classe ou qu'ils mettent sur pied des programmes "artistes à l'école", les enseignants et les administrateurs scolaires s'assurent de la représentativité des artistes présents, tant au niveau du sexe que de l'orientation sexuelle.

La nature du sexisme relève de croyances, d'attitudes et de comportements qui suggèrent que la capacité ou la valeur d'un individu soit reliée au sexe ou à l'orientation sexuelle. En pratique, le mot "sexisme" a eu tendance à dévaloriser l'expérience féminine au profit de celle de l'homme. De son côté, le sexisme hétérosexuel place l'hétérosexualité comme la seule norme souhaitable. Il se reflète, à la fois, dans la structure de la société et dans les rencontres sociales quotidiennes qui continuent d'encourager ou de renforcer cette position aux dépens de l'homosexualité. L'homophobie, quant à elle, peut être définie comme la peur des gais et des lesbiennes. Par l'intégration de ces réalités en classe, l'enseignant en arts plastiques et ses élèves s'initient à la diversité de l'expérience humaine en établissant des liens avec la création artistique, par le biais de la conception, de la réalisation et de l'appréciation d'images visuelles. Cette intégration permet à ces personnes de devenir des forces susceptibles de lutter contre le sexisme, l'hétérosexisme et l'homophobie.

Perspectives de mise en application

LA RÉDACTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ARTS PLASTIQUES DES PREMIÈRES NATIONS

La *Société canadienne de l'éducation par l'art* reconnaît que les Premières nations, les peuples Métis et Inuit du Canada, sur le plan historique, sont uniques et que leur présence dans la société d'aujourd'hui est légitime et irremplaçable. La *Société canadienne d'éducation par l'art* reconnaît que les programmes d'études en arts plastiques doivent répondre aux besoins des Premières nations, des peuples Métis et Inuit, ce qui exige des modifications aux programmes existants et ce, dans l'intérêt de tous les élèves.

Dans une société pluraliste, l'intégration de la perspective des Premières nations, des peuples Métis et Inuit, profite à l'ensemble de la clientèle scolaire. La présence culturelle à l'intérieur des composantes de l'environnement scolaire permet aux élèves d'acquérir une identité positive du groupe. Les ressources, proposées dans les programmes qui visent les Premières nations, les peuples Métis et Inuit, permettent aux élèves issus de ces cultures de vivre des expériences signifiantes au regard de leur identité culturelle. De plus, elles encouragent les autres élèves à adopter une attitude positive face à leurs camarades des Premières nations, des peuples Métis et Inuit. Cette sensibilisation à sa propre culture et à la culture d'autrui permet la construction d'une image positive de soi, enrichit les apprentissages, favorise l'appréciation de la société pluraliste du Canada et participe à la reconnaissance des droits universels de la personne.

Les élèves des Premières nations, des peuples Métis et Inuit sont issus d'environnements culturels et sociaux diversifiés parmi lesquels on distingue des milieux urbains, ruraux et nordiques. Les enseignants doivent reconnaître la diversité sociale, culturelle et linguistique des élèves des Premières nations, des peuples Métis et Inuit. Ils doivent exploiter un éventail de stratégies pédagogiques susceptibles d'amener ces élèves à tirer profit des connaissances, de la culture, des modes d'apprentissage et des forces vitales qui caractérisent les Premières nations, les peuples Inuit et Métis. Tout programme d'études en arts plastiques exige des adaptations signifiantes au regard des cultures autochtones afin de contribuer à une mise en application efficace.

Les éducateurs canadiens ont la responsabilité d'intégrer les ressources qui reflètent la réalité et les valeurs des Premières nations, des peuples Métis et Inuit. Il leur incombe également d'analyser ces ressources afin d'y repérer d'éventuels préjugés et, si c'est le cas, d'amener les élèves à les reconnaître et à les analyser. La documentation et les références doivent donner une image positive des Premières nations, des peuples Métis et Inuit, identifier les croyances et les valeurs de ces peuples, intégrer des problématiques historiques et contemporaines et souligner la diversité culturelle, sociale, politique, économique, juridique et régionale des Premières nations, des peuples Métis et Inuit.

Résumé des attentes en matière de programmes et d'enseignement

- Les programmes et les ressources mettront l'accent sur la diffusion d'images positives des Premières nations, des peuples Métis et Inuit.
- Les programmes et ressources renforceront et compléteront les croyances et les valeurs des Premières nations, des peuples Métis et Inuit.
- Les programmes et les ressources comporteront l'analyse de problématiques historiques et contemporaines.
- Les programmes et les ressources traduiront la diversité culturelle, sociale, politique, économique, juridique et régionale des Premières nations, des peuples Métis et Inuit.

Rôle et participation des aînés autochtones à l'enrichissement culturel de la communauté

La présence d'individus uniques et signifiants représente une richesse culturelle pour la communauté concernée puisque ces personnes possèdent une expérience de vie riche et des connaissances diversifiées. Le partage de ces connaissances élargit l'expérience des élèves au-delà de la perspective de l'enseignant et des ressources de la classe.

Les aînés des Premières nations, des peuples Métis et Inuit jouent un rôle primordial dans le renouveau, le maintien et la préservation des cultures autochtones. La participation des aînés à l'identification des objectifs et à la mise en application des programmes d'études en arts plastiques développe une identité positive chez les élèves issus des cultures autochtones et accroît leur estime d'eux-mêmes. De leur côté, les élèves non autochtones accroissent leur niveau de conscience et de connaissance au regard de ces cultures ce qui fait naître des attitudes susceptibles de promouvoir une éducation dépourvue de racisme.

Éthique culturelle

Il convient de suivre un protocole particulier lors de l'établissement des contacts avec les aînés des Premières nations, des peuples Métis et Inuit. Ce protocole varie d'une communauté culturelle à l'autre. Le Bureau de district des chefs, le Bureau du conseil de tribu, le Conseil de bande ou le Comité d'éducation de la collectivité ou d'une réserve peuvent sans aucun doute aider les enseignants à établir les premiers contacts. Avant qu'un aîné accepte de partager ses connaissances, l'enseignant et les élèves doivent se conformer à la tradition qui consiste à présenter une offrande appropriée symbolisant le respect et l'appréciation de la connaissance partagée par l'aîné. Il faut donc s'assurer de la nature de l'offrande avant de rendre visite à l'aîné puisque les traditions diffèrent d'une communauté autochtone à l'autre. En outre, si votre district ou commission scolaire offre des honoraires et/ou un remboursement des frais encourus, il convient d'adopter ces dispositions pour tout autre aîné invité.

Accessibilité aux ressources locales

Afin d'amorcer le dialogue et de favoriser la participation de l'aîné invité, il est suggéré d'écrire au Conseil de bande et de préciser le rôle que cette personne aura à jouer dans le cadre de l'activité planifiée. Le Conseil de bande sera alors en mesure de préciser le nom des personnes qui possèdent les connaissances et les compétences qui répondent le mieux aux besoins stipulés. Nous recommandons de rencontrer préalablement l'aîné afin de préciser les attentes recherchées et le type d'apprentissage visé.

Les Centres canadiens d'amitié oeuvrent à l'échelle commu-nautaire et organisent souvent des ateliers et des activités culturelles en collaboration avec les aînés et d'autres personnes ressources reconnues.

Sources

Les auteures tiennent à préciser que la documentation proposée dans le programme d'études en arts plastiques de la Saskatchewan, s'est révélée très précieuse lors de l'identification des recommandations de ce document et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Par conséquent, elle s'avère particulièrement utile pour l'ensemble des enseignants.

Ces directives sont tirées du programme d'études intitulé *Arts Education: A Curriculum Guide for Grade 5, 1991*, du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. Ce texte dans son intégralité appartient au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. La Société canadienne d'éducation par l'art remercie le ministère de cette province de lui accorder l'autorisation de reproduire ces directives et invite les éducatrices et les éducateurs en arts plastiques à prendre connaissance des autres programmes d'études de cette province concernant leur discipline.

Perspectives de mise en application

**L'ENSEIGNEMENT DES ARTS
PLASTIQUES ET LE MULTICULTURALISME**

La Politique nationale pour l'éducation artistique au Canada, établie par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, considère que l'art fait partie du patrimoine culturel de toute société. Par conséquent, la Politique nationale encourage "le respect mutuel" entre les groupes culturels par la reconnaissance de leurs différences et prône la collaboration avec des "représentants d'autres groupes culturels". Les orientations qui suivent, traitent de l'enseignement des arts plastiques à l'intérieur des sociétés culturelles qui composent le Canada.

L'art produit par un individu ou une communauté culturelle mérite d'être présent dans tout programme d'études en arts plastiques. Une approche multiculturelle tient compte de toutes les formes de diversité possibles, qu'elles soient ethnique, sexuelle, sociale, provenant de l'âge ou de l'orientation sexuelle, etc. En plus d'une connaissance des arts et d'une participation artistique significative, les enseignants et les élèves canadiens doivent vivre des apprentissages qui les amènent à apprécier l'art d'autres cultures en ne se limitant pas à l'unique appréciation de la leur.

Le multiculturalisme est une attitude qui doit être omniprésente dans les programmes d'études en arts plastiques. L'art demeure le reflet de la culture. Le multiculturalisme ne doit pas se limiter à la planification d'un ou de quelques cours annuels sur l'art d'autres cultures; par exemple, faire de l'origami japonais ou du pysanky ukrainien n'est pas en soi multiculturel. Il est plutôt recommandé de faire réaliser un tel apprentissage par l'étude de thèmes communs qui vise l'appréciation de l'art d'un certain nombre de cultures. Des thèmes transculturels, comme ceux qui suivent, peuvent servir de base à la démarche artistique par la création d'images, la réflexion critique sur l'art et l'étude de l'histoire de l'art. De plus, ces apprentissages sont à caractère multiculturel puisqu'ils reposent sur des exemples tirés de groupes qui diffèrent par leur appartenance culturelle, leur sexe, leur classe sociale, leur âge, leur orientation sexuelle, etc. Voici des exemples possibles:

- La connaissance et l'exploitation de l'art utilisé dans diverses cultures pour assurer la continuité et la stabilité de la société, peuvent se réaliser par l'étude d'oeuvres d'art et la création d'images qui visent l'acquisition et la perpétuation de valeurs culturelles spécifiques, comme celles présentes dans l'art religieux, par exemple.
- La connaissance et l'exploitation de l'art qui fait la promotion du changement et de l'évolution et qui favorise la reconstruction sociale, peuvent se réaliser par une étude du graffiti à l'art de Goya. On peut inclure à cette approche la réalisation de films ou de collages ou l'exploitation de techniques plus traditionnelles, telles que la peinture et la sculpture. Le défi consiste à rechercher dans différentes cultures des exemples d'art contestataire et à analyser les événements qui ont mené, dans certains cas, à la destruction d'oeuvres ayant symbolisé la stabilité et des valeurs soi-disant éternelles.
- La connaissance et l'exploitation de l'art qui met en valeur et enrichit l'environnement, peuvent se réaliser en plaçant l'accent sur le design par l'étude d'aspects comme la

décoration, l'embellissement de l'environnement, le vêtement et d'autres artefacts transculturels.

- La connaissance et l'exploitation de l'art qui souligne les événements marquants de la vie, peuvent se réaliser par l'étude du rôle de l'art lors des célébrations dans différentes sociétés; cette approche amène les élèves à étudier l'art associé à la naissance, au passage à la majorité, au mariage et à la mort. Les cartes de souhaits nord-américaines peuvent être comparées à des objets d'art utilisés par d'autres cultures pour célébrer des événements similaires.
- La connaissance et l'exploitation de l'art dont la représentation contient des éléments narratifs susceptibles d'être interprétés et racontés, peuvent se réaliser en collectionnant des oeuvres d'art qui possèdent ces caractéristiques. Les élèves peuvent aussi être invités à inventer et à raconter des histoires à partir de leurs images. On peut explorer certaines formes d'art et des techniques qui intègrent une structure narrative, telles que représentées sur des courtelines, les frises d'un bas-relief, les illustrations d'un livre, les totems, les marionnettes, les tapisseries et les fresques.
- L'analyse et la fabrication de masques peuvent devenir une activité susceptible d'amener les élèves à saisir le rôle de l'art utilisé lors de rituels et de thérapies ou considéré comme un mode d'expression des émotions dans différentes cultures.
- L'analyse transculturelle de l'art utilisé pour conférer une signification précise, une identité ou un statut social peut se réaliser par l'étude de la fonction de l'art comme le reflet d'une réalité personnelle ou comme un capital culturel dans certaines communautés, telles que celles des communautés autochtones de la Côte-ouest ou celles des salons d'Europe. Les bijoux, les coiffures, la tenue vestimentaire, la scarification, les blasons et les aspects culturels inhérents à la théorie des couleurs représentent des domaines d'étude transculturelle fascinants à explorer.
- Toutefois, les thèmes précédents ne vont pas à l'encontre d'une perception de l'art comme performance technique. Il est important de poursuivre les collections de travaux d'élèves afin qu'elles soient représentatives de ce qui se fait dans le milieu scolaire par le regroupement d'un éventail d'images réalisées à partir de techniques diversifiées.

L'art doit être défini de façon plus large et ouverte. On doit prendre en considération les définitions issues de l'anthropologie et les analyses qui traitent du matériel culturel de diverses communautés. De façon générale, les distinctions hiérarchiques entre l'art et l'artisanat portent préjudice aux cultures concernées et vont à l'encontre de l'ethos des programmes multiculturels. Si la documentation écrite et visuelle propose une définition plus large de l'art, toutes les cultures seront perçues comme produisant de l'art; ce qui, éventuellement, leur permettra de perpétuer et d'interpeller leurs propres valeurs culturelles, ainsi que d'agrémenter et d'enrichir leur vie.

L'approche multiculturelle doit inclure l'unité dans la diversité. Autrement dit, bien que les formes d'expression diffèrent, les élèves doivent comprendre que tous les groupes culturels produisent de l'art et l'utilisent pour des raisons similaires, par exemple, pour représenter des dieux, souligner le statut social, décorer, etc.

Un programme d'arts plastiques multiculturel ne s'adresse pas uniquement à des élèves vivant dans des communautés pluri-ethniques. Il est primordial que tous les Canadiens

respectent la diversité culturelle et soient en mesure d'identifier l'unité dans la diversité puisque malgré des réalités qui diffèrent d'une communauté culturelle à l'autre, l'intention est souvent la même.

Il n'existe pas de norme esthétique uniforme qui permette d'évaluer une oeuvre d'art puisque chaque groupe culturel possède des normes d'évaluation qui lui sont propres. Dans cette optique, il n'est pas approprié de valoriser l'art occidental au détriment de l'art africain, etc.

Les programmes d'études en arts plastiques ne doivent pas encourager la copie simpliste de formes d'art issues d'autres cultures. telle approche demeure superficielle et peut même être offensante pour une communauté culturelle comme dans l'activité suivante où les élèves sont amenés à réaliser des totems à partir de rouleaux de papier hygiénique.

L'art occidental et l'étude d'oeuvres issues de la tradition occidentale des beaux-arts ont leur place dans les programmes d'études. Toutefois, les élèves doivent être amenés à saisir les fonctions et le rôle de l'art occidental de la même manière qu'ils étudient l'art d'autres cultures. Autrement dit, l'étude de la culture occidentale doit être abordée d'un point de vue anthropologique.

L'intervention en classe de personnes ressources, issues des communautés culturelles étudiées, constitue une approche souhaitable. Il est particulièrement important que les enseignants soient sensibilisés aux diverses cultures et qu'ils réalisent que, dans bien des cas, l'art et le sacré sont interreliés. En plus d'inviter des porte-parole de différents groupes culturels, l'utilisation en classe de certaines formes d'art ou de certains objets exige qu'une permission soit demandée à la communauté concernée en s'adressant aux aînés ou à d'autres responsables.

Perspectives de mise en application

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

La Politique nationale relative à l'éducation artistique au Canada, rédigée par la *Société canadienne de l'éducation par l'art*, recommande une série de mesures susceptibles de favoriser la rédaction et la mise en application de programmes d'études en arts plastiques significatifs et adaptés à la clientèle visée. Par conséquent, la Politique nationale représente, pour le milieu scolaire, un outil de référence capable d'orienter des travaux ultérieurs sur des questions d'intérêt. Les orientations qui suivent, traitent de l'enseignement des arts plastiques.

Afin d'instaurer à tous les niveaux d'enseignement le type de programmes souhaité, la Politique nationale identifie des recommandations permettant d'atteindre le degré et la qualité de contenu recherchés. Les recommandations suivantes ont été formulées à partir des résultats de l'enquête effectuée en 1992 par la *Société canadienne de l'éducation par l'art* auprès de ses membres.

L'enseignement des arts plastiques au primaire demeure la responsabilité du titulaire. Toutefois, il peut arriver que des enseignants spécialisés ou des artistes le dispensent. Même si les enseignants ont la possibilité d'accorder à l'enseignement des arts plastiques des périodes déterminées, il est recommandé de consacrer une durée prolongée aux projets d'envergure. Les personnes chargées de l'enseignement des arts plastiques doivent être familières avec les fondements de cette discipline et les programmes d'études en vigueur dans leur province. Par conséquent, la connaissance des notions et des apprentissages spécifiques à l'enseignement des arts plastiques au primaire demeure primordiale. Afin de dispenser un enseignement significatif et pertinent, les enseignants doivent posséder une formation initiale en arts plastiques et en didactique des arts plastiques. Au premier cycle du primaire, les installations physiques des lieux doivent comprendre un local spécialisé pour l'enseignement des arts plastiques, du matériel en quantité suffisante, des espaces de rangement, des tables et des chaises mobiles, un évier doté d'eau courante, des panneaux d'affichage, des rideaux opaques et du matériel audiovisuel.

Au deuxième cycle du primaire, l'enseignement des arts plastiques doit être dispensé par un enseignant spécialisé et pas forcément par le titulaire. Pour que la nature de cette discipline soit respectée, l'enseignement des arts plastiques doit être confié à un enseignant spécialisé dont la formation comprend des connaissances en histoire de l'art, en critique d'art et en esthétique, de même que des compétences relatives à l'enseignement des différentes techniques artistiques. Il est recommandé que les enseignants respectent les orientations provinciales en matière d'enseignement des arts plastiques, de même que les recommandations contenues dans la Politique nationale. De cette façon, l'intégrité des programmes d'études en arts plastiques sera respectée. Dans la mesure du possible, il est recommandé de consacrer un minimum d'une heure hebdomadaire à l'enseignement des arts plastiques. Pour s'assurer de la qualité de l'enseignement dispensé, il faut confier cette tâche à des personnes qui possèdent l'équivalent d'un Baccalauréat en arts plastiques ou d'un Baccalauréat en éducation avec une spécialisation en arts plastiques. Au deuxième cycle du primaire, les installations physiques des lieux doivent comprendre un local spécialisé pour l'enseignement des arts plastiques, du matériel en quantité suffisante, des espaces de rangement, des tables et des chaises mobiles, un évier doté d'eau courante, des panneaux d'affichage, des rideaux

opaques et du matériel audiovisuel. L'établissement doit aussi posséder des ressources documentaires suffisantes, imprimées et non imprimées (ordinateurs, caméras, équipement pour la photographie, etc.), ainsi qu'un vaste choix de matériel artistique.

L'enseignement des arts plastiques au secondaire doit être confié à un enseignant spécialisé possédant l'équivalent d'un Baccalauréat en arts plastiques ou d'un Baccalauréat en éducation, avec une spécialisation en arts plastiques. Les enseignants de ce niveau doivent respecter les orientations provinciales et locales en matière d'enseignement des arts plastiques et les recommandations contenues dans la Politique nationale. De cette façon, l'intégrité des programmes d'études en arts plastiques sera respectée. Bien qu'il soit probable que les orientations locales prescrivent le nombre d'heures que les enseignants doivent consacrer à l'enseignement des arts plastiques, nous rappelons que dans des conditions idéales, il faut consacrer de 60 à 90 minutes consécutives au travail d'atelier et à l'histoire de l'art. Afin de s'assurer de la qualité de l'enseignement dispensé, le nombre d'élèves par classe, de la 7^e à la 10^e année, ne devrait pas excéder 27 élèves, alors que pour la 10^e année, il ne devrait pas dépasser 18 élèves. Au secondaire, les installations physiques des lieux doivent comprendre un local spécialisé pour l'enseignement des arts plastiques, du matériel en quantité suffisante, des espaces de rangement, des tables et des chaises mobiles, un évier doté d'eau courante, des panneaux d'affichage, des rideaux opaques et du matériel audiovisuel. Les programmes d'arts plastiques au secondaire doivent proposer un éventail d'activités de création en atelier permettant ainsi aux élèves de se familiariser avec des techniques diversifiées de plus en plus complexes.

Les enseignants et les administrateurs scolaires doivent inviter des artistes professionnels à entretenir les élèves de leur démarche. Les programmes "artistes à l'école" enrichissent la qualité de l'enseignement dispensé et ils doivent être mis en place toutes les fois que cela est possible. Le personnel de l'école ou le comité de parents doit aussi envisager l'achat de réalisations d'élèves et d'oeuvres d'artistes professionnels pour qu'elles soient exposées dans l'établissement scolaire. Dans la mesure du possible, il est préférable de montrer aux élèves des oeuvres originales, bien qu'il soit également envisageable et approprié d'utiliser des reproductions. Les administrateurs scolaires doivent encourager les enseignants spécialisés en arts plastiques à assister aux congrès locaux, provinciaux et nationaux relatifs à cette discipline afin qu'ils soient au fait de l'actualité dans leur domaine. Il est aussi important d'encourager les districts ou les commissions scolaires à nommer des superviseurs ou des conseillers pédagogiques en arts plastiques, chargés d'aider les titulaires ou les enseignants spécialisés à élaborer des programmes d'études et à organiser des ateliers, des séminaires, des visites, des démonstrations et d'autres activités internes susceptibles d'enrichir la formation et l'expérience du personnel enseignant.

Dans les écoles publiques et ce, à tous les niveaux d'enseignement, il convient d'accorder aux enseignants le temps requis pour monter des expositions de travaux d'élèves, pour effectuer des recherches sur des points de vue et des idées, pour planifier les cours, pour consulter des artistes et des artisans et pour évaluer le programme d'études. De cette façon, l'enseignant s'engage dans une formation continue et dans des activités professionnelles qui l'amènent à dispenser un enseignement d'une plus grande qualité à partir du programme d'études en arts plastiques.

Document rédigé par Rita L. Irwin, programme d'éducation artistique, Department of Curricular Studies, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Canada, à partir des données recueillies par un sondage pan-canadien effectué par la SCEA auprès de ses membres.